

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du vendredi 21 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

**Présents :** 8

**Sont présents:** Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

**Votants:** 8

**Excuses:** Ludovic LABOURÉ, Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON

**Secrétaire de séance:** Maud BATTANDIER

---

**Les membres du Conseil Municipal présents ont approuvé le compte rendu du conseil municipal du vendredi 27 septembre 2022 à 7 pous**

Objet: Leg Jean VERSANNE - DE 037 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de Monsieur Jean André Marius VERSANNE, veuf, né le 30 novembre 1929 à Champoly (42), domicilié Rue René Cassin à SAINT-JUST-EN-CHEVALET (42), décédé le 13 janvier 2014 à SAINT-JUST-EN-CHEVALET (42), qui par testament authentique en date du 7 janvier 2011 remis à l'étude de Maître Jean Paul BONNEFOY, notaire à SAINT-JUST-EN-CHEVALET (42), a pris des dispositions en faveur de la commune de Champoly en l'instituant légataire particulière de tous les biens qu'il possède sur la commune de Champoly.

Vu la notification de la DRFIP Auvergne Rhône Alpes en date du 2 juillet 2019.

Madame le Maire explique, pour faire suite au dernier conseil municipal du 27 septembre, que certains membres du conseil se sont rendus sur place pour constater l'état des terrains et des bois, et qu'a priori le leg reste globalement intéressant.

Madame le Maire confirme que le créance du Conseil Général de la Loire de 15 646.81€ est prescrite par le service des domaines en l'absence d'actes interruptifs de prescription

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide d'accepter ce legs dans les conditions exposées dans les conditions exposés par les Domaines en date du 21 février 2022 dont l'actif est à ce jour de 1760.88€ et le passif restant à acquitté est de 1335€**
- **Autorise Madame le Maire a faire expertiser tous ces biens par un prestataire extérieur**
- **Donne l'accord d'organiser une rencontre avec l'indivision**
- **Autorise Madame le Maire à se rendre chez Maitre NION Marguerite Rue de Vichy 42430 ST JUST EN CHEVALET pour signer tous les documents relatifs à ce leg**

Objet: Participation au frais de fonctionnement d'enfant de Champoly en classe UEMS de Montbrison (Loire) - DE 038 2022

Madame le Maire fait part d'une demande de la commune de Montbrison pour la participation aux frais de fonctionnement de son école publique pour la scolarisation 2021-2022 d'un enfant domicilié à Champoly. Madame le Maire précise que conformément aux articles L. 212-8 et L. 351-2 du code de l'éducation, une commune de résidence est tenue de participer aux charges de l'école accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans des Unités d'Enseignement Maternelle d'Autisme (classes UEMA), à la condition que celle-ci n'ait pas la structure adéquate pour les accueillir ou qu'une dérogation ait été signée par le Maire de la commune. L'école primaire publique de MONTBRISON (Loire) a accueilli dans sa classe UEMA un enfant de Champoly pour l'année scolaire 2021-2022, en l'absence d'une telle structure spécialisée sur le territoire de la commune de Champoly.

En conséquence et selon la réponse du Ministère de l'Education Nationale publiée au JO Sénat le 30.09.20210, la commune de Montbrison demande une participation financière d'un montant de 787.44 € aux différentes communes de résidence des enfants accueillis à l'école publique communale pour l'exercice 2010-2022.

**Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCORDER sa participation financière aux charges de fonctionnement de la scolarité des enfants de Champoly de la classe UEMA de Montbrison pour l'année scolaire 2021-2022 pour un montant 787.44€**
- **AUTORISE Mme le Maire a signé tous documents relatifs à cette participation de frais de fonctionnement**

Objet: Demande de Subvention aux associations communales 2022 - DE 039 2022

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de plusieurs demandes de subvention émanant de diverses associations communales et intercommunales.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de :

- 300 € à l'association : Comité des Fêtes de Champoly
- 350 € à l'association : Renaissance d'Urfé
- 200 € à l'association : ADMR de St Just en Chevalet
- 100 € à l'association : Amicale des Sapeurs-Pompiers St Just en Chevalet
- 50 € à l'association : Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Martin la Sauveté
- 50 € à l'association : Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noirétable
- 10 € à l'association : Les Grenadières du Haut Forez
- 300 € à l'association : Sou des Ecoles RPI Chausseterre, Champoly et Les Salles
- 80 € à l'association : Basket Club de Noirétable
- 100 € à l'association : Le Colombier- La Blégnière (CAT) de Crémeaux – Bussy Albieux
- 100 € à l'association : Mathis pour la Vie de St Just en Chevalet
- 50 € à l'association : LOU LANGLOIS de Noirétable
- 80 € à l'association : FC des Bois Noirs

### **La Téléphonie à la Cure**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire que le gîte soit équipé d'internet pour nos locations. Les membres du conseil acceptent de faire installer une box

### **Compte rendu du conseil d'école du jeudi 20 octobre 2022**

Maud Battandier donne les effectifs à la rentrée de septembre avec 14 élèves aux Salles (3 non comptabilisés car trop petits), 20 élèves à Chausseterre et 25 élèves à Champoly.

Un contrat civique de 20h a démarré avec Florian BRUSCH fin septembre et ce jusqu'à fin juin 2023.

L'exercice incendie et attentat a été réalisé pour l'école de Champoly.

Le cycle piscine aura lieu du 24.05 au 10.06.2023 (10 séances)

Le spectacle de Noël se fera à Chausseterre le 9 décembre 2022

La fête de fin d'année aura lieu le 16 juin 2023 à Champoly

### **Les demandes de subventions**

Madame le Maire fait part des 3 fiches de projets montées :

- avec la Région pour :

- une aide "bonus ruralité" pour l'aménagement du parc public

- une aide "contrat région" pour la réhabilitation de la Mairie avec les normes PMR

- avec le Département pour :

- enveloppe territorialisée pour la réhabilitation de la mairie avec les normes PMR et la création de logements

### **La commémoration du 11 novembre**

Elle se fera le jour même à 11h00 avec la lecture des noms et prénoms des personnes qui se sont battus pendant la guerre de 14-18, celle ci se fera par les enfants.

### **Le marché de Noël du 11 décembre**

A ce jour, 11 à 12 exposants inscrits ; le bénéfice des crêpes et du cidre réalisé sur place reviendra à l'association du Père Noël du Lundi.

Le comité sera en charge de la buvette, le repas servit à la salle des fêtes par l'association des Durites Vertes et le sou des écoles fera la vente d'objets décoratifs réalisés par les enfants.

De plus, l'association Objectif Sarman sera présente et réalisera des photos avec le Père Noël.

### **Les illuminations du 8 décembre**

Le sapin de Noël ainsi que la Vierge de l'Eglise seront illuminés.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Pour les demandes de compteurs à la Bombarde pour les hameaux de la Garde et du Bost, une relance a été faite auprès du SMED

- Pour le remplacement de Patricia, à ce jour 16 candidatures ont été reçues ; le poste a pourvoir prend fin au 31 octobre et la commission du personnel se réunira la semaine suivante pour l'organisation des entretiens.

- Concernant le SMMM, la convention n'a pas été renouvelé pour 2022 - 2023 pour des raisons de non préparation du terrain de la Garde.

- Pour la voirie 2023, est envisagée :

- affaissement sur le chemin de Chivet

- chemin entre Champoly et St Martin la Sauveté situé à Rochefort,

- Chemin d'Urval

Toutes ses propositions seront effectives si le chiffrage correspond à notre budget.

- L'ancien point Com : il reste des livres à transférer. Réflexion en cours sur le devenir du bâtiment, une vente est possible est à l'étude, la locataire a été prévenue de cette possibilité.

- Médiathèque : le déplacement est prévu le 9.11 à la médiathèque de Neulise.

- L'Inauguration du nouveau local sera effective dès que tout sera mis en place.

- Repas des anciens le 13 novembre 2022, a ce jour 46 personnes assisteront au repas.(bénéficiaires, invités et conseillers), les repas seront payant pour les invités et les conseillers municipaux .
- Octobre Rose : 186 marcheurs ont répondu présent à l'appel d'Octobre Rose le 16 octobre dernier. Entre les inscriptions et les dons c'est plus de 1000€ qui seront reversé à la ligue contre le Cancer le 14 novembre prochain lors de la soirée en partenariat avec Groupama.
- Illiwap : information sur une application pour les communes.
- Formation sauveteurs secouriste prévu sur 2 sessions de 4h le 5 et 19 novembre, peu de demandes pour l'instant .
- Mobilier et arbres Urfé : la mise en place devrait se faire sur novembre.
- Contrôle du défibrillateur prévu par Desautel et prévoir le nouvel emplacement.
- Le nom du "Gite de la Cure" a été mis en place
- Information sur les travaux d'enrobage prévu le 8 et 9 novembre prochain entre la scierie et le milieu du Bourg.
- Illuminations du Bourg : suite aux dernières restrictions, nous avons fait le choix de réduire le nombre de guirlandes éclairées, seul le sapin de Noël et le parc de l'Eglise seront allumés. Il est prévu d'allumer à partir du 8 décembre jusqu'au 3 janvier 2023.
- Energie SIEL : la première tranche de travaux du SIEL est maintenant terminée, la moitié du Bourg se trouve en ampoule LED, ce qui engandera une forte diminution énergétique. L'autre tranche est prévu sur l'année 2023 .  
Pour Information, l'intensité des lumières est dimunée de 23h à 5 h du matin sur cette première tranche.

Séance levée à 23h38